EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 24

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC CLERMONT COMMUNAUTÉ - RÉGULARISATIONS 2015 - PRÉVISIONS 2016

Dans le cadre des conventions de mises à disposition de services entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté, il est prévu une régularisation annuelle du montant relatif au recours au service pour l'année passée (2015), si une différence apparaît entre la prévision et le montant réellement constaté dans le compte administratif et validé par Clermont Communauté.

Ainsi, il est nécessaire :

- de régulariser les montants 2015 au vu des volumes d'activités réellement constatés et des coûts y afférents comme indiqués dans le tableau ci-dessous et dont le détail figure en annexe dans les fiches sectorielles

- de prévoir après concertation avec les services de Clermont Communauté le niveau d'activité et le coût des services pour 2016, soit globalement :

Synthèse des interventions 2015 de la Ville de Clermont-Ferrand pour Clermont Communauté - Prévisionnel 2016

	Prévisionnel 2015		REEL 2015			Prévisionnel 2016	
Direction	ETP prévisionnels - convention 2015	montant - convention 2015	ETP constatés sur l'année 2015	montant	REGULARISATION pour l'année 2015	ETP prévisionnels - convention 2016	montant
DEA	13,9	721 718 €	↓ 13,7	704 650 €	-17 068 €	↑ 14,8	764 481 €
DEP	12,9	708 284 €	↔ 12,9	709 463 €	1 179 €	↑ 13,9	758 769 €
DPB	0,3	14 507 €	↔ 0,4	21 280 €	6 773 €	↔ 0,4	21 413 €
CAB	0,6	63 700 €	↔ 0,6	64 258 €	558 €	↔ 0,6	67 384 €
PEMO	0,4	17 175 €	↔ 0,5	20 808 €	3 633 €	↔ 0,5	20 944 €
DSL	0,1	7 035 €	↔ 0,1	6 010 €	-1 025 €	↔ 0,1	6 040 €
M3E	0,5	23 843 €	↔ 0,5	23 843 €	0 €	↔ 0,5	24 006 €
TOTAL	**28,6**	**1 556 261 €**	**28,6**	**1 550 311 €**	**-5 950 €**	**30,9**	**1 663 037 €**

Synthèse des interventions 2015 de Clermont Communauté pour la ville de Clermont-Ferrand - Prévisionnel 2016

	Prévisionnel 2015		REEL 2015			Prévisionnel 2016	
Direction	ETP prévisionnels - convention 2015	montant - convention 2015	ETP constatés sur l'année 2015	montant	REGULARISATION pour l'année 2015	ETP prévisionnels - convention 2016	montant
Instances Clermont Communauté			0,1	-7 845 €	-7 845 €	↑ 0,5	-16 670 €
TOTAL de toutes les interventions		**1 556 261 €**		**1 542 466 €**	**-13 795 €**		**1 646 366 €**

Les variations significatives s'expliquent pour les raisons suivantes :

- Pour la DEA, la prévision 2016 est conforme à la montée en charge prévue dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur de l'assainissement,
- Pour la DEP, l'augmentation de la prévision 2016 correspond à la mise en oeuvre de la prestation de ramassage des encombrants sur l'espace public en année pleine, conformément aux engagements contractuels (avenant n°3 à la convention de mutualisation),
- Pour les instances de Clermont Communauté, l'augmentation correspond à la mise à disposition en année pleine du chauffeur du Maire-Président qui, pour 2015, n'avait commencé ses fonctions que le 5 octobre.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de valider ces régularisations et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 juillet 2016

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Fiche sectorielle de mutualisation 2015

Mise à disposition du Service Instances de Clermont Communauté au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du conseil de la Communauté du 16 octobre 2015
Délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service mis à disposition :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement :	Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service :	Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Communauté :	Mme PONTHIEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions. Le SMAD met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Communauté le véhicule adéquat.
En 2015, cette mise à disposition est assurée à partir du 05/10/2015.

Détail des montants constatés pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015.

Réalisé 2015

Activités	ETP	Masse salariale en €	Forfait charges de « structure » (15% de la masse salariale) en €	TOTAL en €
chauffeur	0,13	7727	1159	8886
Véhicule ville	-	-	-	-1041
TOTAL	**0,13**	**7727**	**1159**	**7845**

Le montant net du remboursement de cette mise à disposition est de 7 845 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition du Service Instances de Clermont Communauté au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du conseil de la Communauté du 16 octobre 2015
Délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service mis à disposition :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement :	Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service :	Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Communauté :	Mme PONTHIEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions. Le SMAD met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Communauté le véhicule adéquat.

Détail des montants prévus pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015.

Activités	ETP	Masse salariale en €	Forfait charges de « structure » (15% de la masse salariale) en €	TOTAL en €
chauffeur	0,5	18118	2717	20835
Véhicule ville	-	-	-	-4165
TOTAL	**0,5**	**18118**	**2717**	**16670**

La prévision du montant net de remboursement de cette mise à disposition est de 16 670 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2015 - RÉGULARISATION

Mise à disposition du Service Protocole, Événements, Manifestations officielles de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles (PEMO)
Directeur / Chef de service :	M. CHARNIER
Référent avec Clermont Communauté :	M. CHARNIER

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE
Direction / Service de rattachement :	Service Communication
Directeur / Chef de service :	M. MORVAN
Référent avec la commune :	Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de l'EPCI. Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le SMAD intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de l'EPCI (conseils, bureaux, conférences des VP, ...). Il agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Le SMAD intervient également de manière ponctuelle pour des événements de l'EPCI : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, voeux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par le service communication de l'EPCI et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le SMAD fait appel à la DSL pour la sonorisation des conseils communautaires et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service « Protocole, événements et manifestations officielles » assurera une mission générale de conseil sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2014 actualisé au vu du budget primitif 2015.

Prévisionnel 2015
volet manifestations / réceptions

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
interventions pour Clermont Communauté	0,37	14 227 €			814 €	15 041 €			2 134 €	2 134 €	17 175 €
TOTAL	**0,4**	**14 227 €**	**0,00**	**0 €**	**814 €**	**15 041 €**	**0,00**	**0 €**	**2 134 €**	**2 134 €**	**17 175 €**

Prévisionnel 2015
volet sonorisation appui Direction des Sports et de la Logistique

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A 18 Prestation de sono/vidéo	0,10	3 872 €	0,005	251 €	1 880 €	**6 003 €**	0,01	450 €	581 €	**1 031 €**	7 035 €
TOTAL	**0,1**	**3 872 €**	**0,01**	**251 €**	**1 880 €**	**6 003 €**	**0,01**	**450 €**	**581 €**	**1 031 €**	**7 035 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 24 210€.

Le montant réellement engagé au titre de cette mise à disposition est de 26 818 €.

REEL 2015
volet manifestations / réceptions

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
interventions pour Clermont Communauté	0,45	17 237 €			986 €	**18 223 €**			2 586 €	**2 586 €**	20 808 €
TOTAL	**0,5**	**17 237 €**	**0,00**	**0 €**	**986 €**	**18 223 €**	**0,00**	**0 €**	**2 586 €**	**2 586 €**	**20 808 €**

REEL 2015
volet sonorisation appui Direction des Sports et de la Logistique

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A 18 Prestation de sono/vidéo	0,08	3 308 €	0,004	214 €	1 606 €	**5 129 €**	0,01	385 €	496 €	**881 €**	6 010 €
TOTAL	**0,1**	**3 308 €**	**0,00**	**214 €**	**1 606 €**	**5 129 €**	**0,01**	**385 €**	**496 €**	**881 €**	**6 010 €**

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 2 608 € en faveur de la ville de Clermont.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition du Service Protocole, Événements, Manifestations officielles de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles (PEMO)
Directeur / Chef de service :	M CHARNIER
Référent avec Clermont Communauté :	M. CHARNIER

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE
Direction / Service de rattachement :	Direction de la Communication
Directeur / Chef de service :	Mr MORVAN
Référent avec la commune :	Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de l'EPCI. Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le SMAD intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de l'EPCI (conseils, bureaux, conférences des VP, ...). Il agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Le SMAD intervient également de manière ponctuelle pour des événements de l'EPCI : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, voeux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de l'EPCI et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le SMAD fait appel à la DSL pour la sonorisation des conseils communautaires et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service « Protocole, événements et manifestations officielles » assurera une mission générale de conseil sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de l'EPCI.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 actualisés au vu du budget primitif 2016

Prévisionnel 2016
volet manifestations / réceptions

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
interventions pour Clermont Communauté	0,45	17 354 €			986 €	**18 341 €**			2 603 €	**2 603 €**	20 944 €
TOTAL	**0,5**	**17 354 €**	**0,00**	**0 €**	**986 €**	**18 341 €**	**0,00**	**0 €**	**2 603 €**	**2 603 €**	**20 944 €**

Prévisionnel 2016
volet sonorisation appui Direction des Sports et de la Logistique

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
A 18 Prestation de sono/vidéo	0,08	3 331 €	0,004	216 €	1 606 €	**5 153 €**	0,01	387 €	500 €	**887 €**	6 040 €
TOTAL	**0,1**	**3 331 €**	**0,00**	**216 €**	**1 606 €**	**5 153 €**	**0,01**	**387 €**	**500 €**	**887 €**	**6 040 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 26 984 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition du Service Mission Ecologie urbaine, Energie, Environnement pour l'élaboration du Plan climat énergie territorial (PCET) de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil municipal du 30 septembre 2011
Délibération du conseil de la Communauté du 17 avril 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Mission Ecologie urbaine, Energie Environnement / PCET
Directeur / Chef de service :	M. RIERA Sébastien
Référent avec Clermont Communauté :	Mme MAGNE Violaine

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Mission développement durable
Directeur / Chef de service :	Mr Philippe DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mr Henri MOREIGNE

Objet de la mise à disposition :

Les Plans Climat Energie territoriaux (PCET) définissent le cadre d'actions des Collectivités afin d'atteindre les objectifs suivants :

- maîtriser les consommations d'énergie
- augmenter la production d'énergie de sources renouvelables
- réduire les émissions de gaz à effet de serre

La loi Grenelle 2 rend obligatoire l 'élaboration d'un PCET pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants. En tenant compte d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ce plan doit définir :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- le programme des actions à réaliser conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat,
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Un chargé de mission a été recruté au sein de la Ville de Clermont-Ferrand pour exercer cette mission. Il sera, dans le cadre du service M3E mis à disposition de Clermont Communauté pour élaborer le PCET sur le territoire de l'agglomération clermontoise.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2016

Elaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 actualisés au vu du budget primitif 2016.

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 24 006 € pour 0,5 ETP.

Fiche sectorielle de mutualisation 2015- RÉGULARISATION

Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service :	Mr GUIBOREL
Référent avec Clermont Communauté :	Mr GUIBOREL

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Service Patrimoine Bâti Communautaire
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mme FAOUX

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments communautaires situés sur le territoire communal.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien technique chargée des dépannages et réparations (urgentes ou non) et éventuellement des évolutions diverses des locaux, en incluant la maîtrise d'oeuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures). Ces petits travaux ne seront engagés par la DBP qu'après accord de Clermont Communauté sur les délais et le coût.

Le SMAD met à disposition ses experts techniques chargés de conseiller et d'accompagner Clermont Communauté pour les problématiques de sécurité et d'accessibilité ds ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...) et pour des missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération. Ces demandes entreront dans le planning général d'activité de la DPB.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2014 actualisé au vu du budget primitif 2015.

Prévisionnel 2015	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A3 assurer la sécurité et l'accessibilité ERP	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A5 réaliser les études de conception des projets nouveaux	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A11 DEPANNAGE SUR PATRIMOINE	0,27	9 682 €	0,02	645 €	1 803 €	**12 129 €**	0,02	857 €	1 452 €	**2 309 €**	14 439 €
A15 GESTION, MAINTE. VEHICULES	0,00	52 €	0,00	3 €	0 €	**56 €**	0,00	5 €	8 €	**12 €**	68 €
TOTAL	**0,3**	**9 734 €**	**0,02**	**648 €**	**1 803 €**	**12 185 €**	**0,02**	**861 €**	**1 460 €**	**2 322 €**	**14 507 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 14 507 €.

REEL 2015	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A3 assurer la sécurité et l'accessibilité ERP	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A5 réaliser les études de conception des projets nouveaux	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A11 DEPANNAGE SUR PATRIMOINE	0,41	14 728 €	0,03	981 €	1 803 €	**17 512 €**	0,03	1 304 €	2 209 €	**3 513 €**	21 025 €
A15 GESTION, MAINTE. VEHICULES	0,00	195 €	0,00	13 €	0 €	**208 €**	0,00	17 €	29 €	**47 €**	255 €
TOTAL	**0,4**	**14 923 €**	**0,03**	**994 €**	**1 803 €**	**17 720 €**	**0,03**	**1 321 €**	**2 238 €**	**3 559 €**	**21 280 €**

Le montant réellement engagé au titre de cette mise à disposition est de 21 280 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 6 773 € en faveur de la ville de Clermont.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service :	En cours de recrutement
Référent avec Clermont Communauté :	

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Service Patrimoine Bâti Communautaire Email : patrimoinecommunautaire@agglo-clermont.fr
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mme FAOU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments communautaires ci-après listés :

- Pascalis 1 et 2
- Pépinière J Claret
- Bibliobus
- Aire accueil des gens du voyage Beaulieu
- Hôtel du Brézet
- Centre de loisirs des jeunes (Fontcimagne)
- Patinoire
- Le Panoramic
- piscine de Coubertin
- piscine J Magnier
- déchetterie Les Gravanches
- stade Montpied
- médiathèque de Jaude
- médiathèque Croix Neyrat
- bibliothèque la Glacière
- bibliothèque Jean Zay
- bibliothèque La Jetée
- bibliothèque Anatole France
- bibliothèque du patrimoine
- parcs relais Dunant, Les Pistes, Neyrat
- le Belvédère
- le Parvis et les locaux des préventeurs
- local bibliobus

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien technique chargée des dépannages et réparations (urgentes ou non) et éventuellement des évolutions diverses des locaux, en incluant la maîtrise d'oeuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures). Ces petits travaux ne seront engagés par la DBP qu'après accord de Clermont Communauté sur les délais et le coût.

Le SMAD met à disposition ses experts techniques chargés de conseiller et d'accompagner Clermont Communauté pour les problématiques de sécurité et d'accessibilité ds ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance…) et pour des missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération. Ces demandes entreront dans le planning général d'activité de la DPB.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 actualisés au vu du budget primitif 2016.

Prévisionnel 2016	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
A3 assurer la sécurité et l'accessibilité ERP	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A5 réaliser les études de conception des projets nouveaux	0,00	0 €	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	0 €
A11 DEPANNAGE SUR PATRIMOINE	0,41	14 829 €	0,03	988 €	1 803 €	**17 620 €**	0,03	1 312 €	2 224 €	**3 537 €**	21 156 €
A15 GESTION, MAINTE. VEHICULES	0,00	197 €	0,00	13 €	0 €	**210 €**	0,00	17 €	29 €	**47 €**	257 €
TOTAL	**0,4**	**15 025 €**	**0,03**	**1 001 €**	**1 803 €**	**17 829 €**	**0,03**	**1 330 €**	**2 254 €**	**3 584 €**	**21 413 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 21 413 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2015 - RÉGULARISATION

Mise à disposition de la Direction de l'Espace Public de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Espace Public (DEP)
Directeur / Chef de service :	Mr MALAYRAT
Référent avec Clermont Communauté :	Mr TRAVADE

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction Générale des Transports et de la Mobilité Durable
Directeur / Chef de service :	Mme REYNAUD-TAILLANDIER
Référent avec la commune :	Mr PERRIER

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l''entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaires sur le territoire communal au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien chargée du nettoyage des voiries, de l'entretien de l'espace public avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures), de la signalisation et de l'éclairage public et de la viabilité hivernale. Les missions du SMAD découlent de la délibération du 10 décembre 2004.

Entretien des Voiries : Les travaux concernent les prestations d'entretien courant réalisés en régie avec fourniture des matériaux ou équipements pour les prestations suivantes :

- le bouchage des nids de poule, reprises d'affaissement,
- les réfections ponctuelles de trottoirs
- la reprise de revêtement stabilisé
- le petit entretien du mobilier urbain

En dehors des cas de travaux en régie, , une information sera donnée Clermont-Communauté, des nécessités de travaux complémentaires à faire réaliser en entreprise

Interventions d'urgence :
Cette prestation concerne le balisage et toute intervention de nettoyage requise, les réfections ultérieures pourront intervenir dans les conditions des prestations d'entretien des voiries. Pour ces interventions d'urgence, le Plan d'Urgence mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand interviendra également sur l'emprise des voies communautaires.

Interventions en régie pour la signalisation routière :
Les prestations concernent :

- le marquage routier : réalisation des marquages routiers et entretien, hors travaux neufs et travaux suite réfection de tapis d'enrobés, pour les besoins exprimés avec fourniture correspondante
- la signalisation de police : remplacement des supports et panneaux de police renversés ou détériores

avec fourniture correspondante

Nettoyage des chaussées et trottoirs :
La mutualisation des services de propreté de la DEP se fait dans les conditions et fréquences suivantes :

Pour le balayage des voies d'intérêt communautaire :

- En zone d'activité de La Pardieu : balayage manuel en moyenne 2 fois par semaine
- Sur les voies du Secteur Nord : balayage manuel en moyenne 1 fois par semaine
- En zone d'activité du Brézet et des Gravanches : le balayage manuel interviendra selon les fréquences de 1 passage par semaines et de 2 passages par semaines pour les voies « sensibles » comme les axes structurant du Brézet et des Gravanches et aux abords des activités recevant beaucoup de public.
- En zone du secteur centre : selon la fréquence usuelle mis en oeuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes , concerne l'avenue de l'Union Soviétique à la signature de la présente convention.

Il est acté qu'il n'est plus fait appel aux services du CCAS sur la Zone du Brézet.

Pour le ramassage des encombrants :
Une fois par semaine, les dépôts devant impérativement être ramassés en dehors du jour programmé de ramassage seront pris en compte par les services de Clermont-Communauté.

Pour le balayage mécanique et lavage des voies intercommunales

- Balayage des voies de La Pardieu, du Brézet, des Gravanches et voies intercommunales du secteur nord, selon un planning hebdomadaire sur 4 jours par semaine. Lavage des voies ou curage des caniveaux : occasionnellement selon les nécessités
- En zone du secteur centre : le balayage mécanique et le lavage interviendra selon la fréquence usuelle mise en œuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes ,

Pour la viabilité hivernale :
Les services de viabilités hivernales des services de la DEP interviennent sur les voies communautaires dans le cadre de la présente convention selon l'organisation définie par cette direction pour l'ensemble du territoire.

Entretien de l'Eclairage Public :
L'entretien des installations de l'éclairage public des voies communautaires, pour des raisons d'uniformité du réseau, se fait conformément au niveau d'entretien défini par la ville de Clermont-Ferrand sachant que le niveau de facturation de ce service mutualisé avec Clermont-Communauté n'interviendra que sur la base d'un niveau de prestation SIEG.

Entretien des Espaces Verts :
Les interventions sont assurées dans les règles de sécurité en rapport avec les usagers et notamment la gestion de la sécurité. Les prestations sont détaillées ci-après sachant qu'à la mise en oeuvre de la présente convention il est acté de la suppression par Clermont-Communauté des espaces suivants :

- la haie : rue Jules Verne
- le massif fleuries à l'entrée de la rue du Précontal

Espaces engazonnés :

- Tonte des espaces engazonnés mensuellement de mars à novembre, minimum une fois par mois et plus si nécessaire . Il est envisagé de réduire la fréquence de tonte sur certains espaces.
- Ré engazonnement : si nécessaire sur les parties dégradées – une fois par an

Massifs plantés :

- Renouvellement des plantations arbustives : une intervention annuelle

- Taille arbustive : 1 intervention annuelle
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets
- Arrosage sur les sites non équipés en arrosage intégré en cas de besoin
- Entretiens du massif : bêchage, découpe et désherbage des pieds d'arbres le cas échéant : 2 à 3 par an

Entretien des haies :

- Remplacement des végétaux si nécessaire
- Taille des haies : 2 fois par an
- Désherbage manuel et nettoyage : 2 à 3 interventions annuelle

Massifs fleuris

- Fourniture des plants
- Plantations printemps : bulbes et fleurs
- Plantations été : fleurs (œillets – bégonias - ….)
- Entretien régulier du massif : binage et désherbage manuel : 4 à 6 interventions
- Arrachage des plantations – entretien hivernal
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets

Arbres :

- Renouvellement d'arbres dangereux (abattage, plantations, arrosage)
- Élagage en fonction des besoins

Arrosage intégré :

- Entretien des installations et réparations le cas échéant

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2014 actualisé au vu du budget primitif 2015.

Prévisionnel 2015	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A1 - Assurer le nettoyage de l'espace public	3,6	123 358 €	0,4	18 645 €	6 450 €	**148 453 €**	0,06	2 341 €	18 504 €	**20 845 €**	**169 298 €**
A1 BIS - Assurer la collecte des Encombrants	5,0	169 887 €	0,6	25 678 €	729 €	**196 293 €**	0,08	3 224 €	25 483 €	**28 707 €**	**225 000 €**
A3 - Assurer l'entretien de la voirie de l'espace public	0,5	17 979 €	0,1	3 249 €	2 768 €	**23 997 €**	0,01	341 €	2 697 €	**3 038 €**	**27 035 €**
convention CCAS	0	**0 €**	0	**0 €**	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	**0 €**
A5 - Assurer l'entretien des espaces verts (hors	2,4	87 326 €	0,1	7 024 €	16 446 €	**110 796 €**	0,04	1 657 €	13 099 €	**14 756 €**	**125 552 €**
A10 - Assurer la mise en lumière de la Ville	0,0	0 €	0,0	**0 €**	43 000 €	**43 000 €**			0 €	**0 €**	**43 000 €**
A11 - Concevoir, réaliser et gérer l'ensemble des	1,1	40 440 €	0,0	**0 €**	11 579 €	**52 019 €**	0,02	767 €	6 066 €	**6 833 €**	**58 853 €**
A12 - Concevoir, réaliser et gérer la signalisation tricolore	0,3	13 173 €	0,0	**0 €**	30 526 €	**43 699 €**	0,00	250 €	1 976 €	**2 226 €**	**45 925 €**
Plan d'urgence	0,1	5 734 €	0,0	**0 €**	0 €	**5 734 €**	0,00	109 €	860 €	**969 €**	**6 703 €**
Viabilité	0,0	3 241 €	0,0	**0 €**	3 130 €	**6 371 €**	0,00	62 €	486 €	**548 €**	**6 919 €**
TOTAL	**12,9**	**461 139 €**	**1,2**	**54 596 €**	**114 627 €**	**630 362 €**	**0,20**	**8 751 €**	**69 171 €**	**77 922 €**	**708 284 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 708 284 €.

REEL 2015	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
A1 - Assurer le nettoyage de l'espace public	3,6	123 358 €	0,4	18 645 €	6 450 €	**148 453 €**	0,06	2 341 €	18 504 €	**20 845 €**	**169 298 €**
A1 BIS - Assurer la collecte des Encombrants	5,0	169 887 €	0,6	25 678 €	729 €	**196 293 €**	0,08	3 224 €	25 483 €	**28 707 €**	**225 000 €**
A3 - Assurer l'entretien de la voirie de l'espace public	0,5	17 979 €	0,1	3 249 €	2 768 €	**23 997 €**	0,01	341 €	2 697 €	**3 038 €**	**27 035 €**
convention CCAS	0	**0 €**	0	**0 €**	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	**0 €**
A5 - Assurer l'entretien des espaces verts (hors	2,4	87 326 €	0,1	7 024 €	16 446 €	**110 796 €**	0,04	1 657 €	13 099 €	**14 756 €**	**125 552 €**
A10 - Assurer la mise en lumière de la Ville	0,0	0 €	0,0	**0 €**	43 000 €	**43 000 €**			0 €	**0 €**	**43 000 €**
A11 - Concevoir, réaliser et gérer l'ensemble des	1,1	40 440 €	0,0	**0 €**	11 579 €	**52 019 €**	0,02	767 €	6 066 €	**6 833 €**	**58 853 €**
A12 - Concevoir, réaliser et gérer la signalisation tricolore	0,3	13 173 €	0,0	**0 €**	30 526 €	**43 699 €**	0,00	250 €	1 976 €	**2 226 €**	**45 925 €**
Plan d'urgence	0,1	5 672 €	0,0	**0 €**	0 €	**5 672 €**	0,00	108 €	851 €	**958 €**	**6 631 €**
Viabilité	0,0	4 311 €	0,0	**0 €**	3 130 €	**7 442 €**	0,00	82 €	647 €	**729 €**	**8 170 €**
TOTAL	**12,9**	**462 148 €**	**1,2**	**54 596 €**	**114 627 €**	**631 371 €**	**0,20**	**8 770 €**	**69 322 €**	**78 092 €**	**709 463 €**

Le montant réellement engagé au titre de cette mise à disposition est de 709 463 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 1 179 € en faveur de la ville de Clermont.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition de la Direction de l'Espace Public de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Espace Public (DEP)
Directeur / Chef de service :	Mr MALAYRAT
Référent avec Clermont Communauté :	Mr TRAVADE

Pour Clermont-Communauté :

Concernant l'entretien général des voiries

Direction / Service de rattachement :	Direction Générale des Transports et de la Mobilité Durable
Directeur / Chef de service :	Mme REYNAUD-TAILLANDIER
Référent avec la commune :	Mme MAZUEL

Concernant le ramassage des encombrants

Direction / Service de rattachement :	Direction Générale des Services Opérationnels
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mr VALENTE

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée :

1) en vue de concourir à l'**entretien des voiries** déclarées d'intérêt communautaires sur le territoire communal au profit de l'EPCI.
Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien chargée du nettoyage des voiries, de l'entretien de l'espace public avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures), de la signalisation et de l'éclairage public et de la viabilité hivernale. Les missions du SMAD découlent de la délibération du 10 décembre 2004.

2) pour effectuer le **ramassage des encombrants** sur le domaine public communal (y compris le domaine communal d'intérêt communautaire)

1) Entretien général des voiries

Entretien des Voiries : Les travaux concernent les prestations d'entretien courant réalisés en régie avec fourniture des matériaux ou équipements pour les prestations suivantes :

- le bouchage des nids de poule, reprises d'affaissement,
- les réfections ponctuelles de trottoirs
- la reprise de revêtement stabilisé
- le petit entretien du mobilier urbain

En dehors des cas de travaux en régie, une information sera donnée à Clermont-Communauté sur les nécessités de travaux complémentaires à faire réaliser par des prestataires extérieurs.

Interventions d'urgence (astreintes):

Cette prestation concerne le balisage et toute intervention de nettoyage requise, les réfections ultérieures pourront intervenir dans les conditions des prestations d'entretien des voiries. Pour ces interventions d'urgence, le Plan d'Urgence mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand interviendra également sur l'emprise des voies communautaires.

Interventions en régie pour la signalisation routière :

Les prestations concernent :

- le marquage routier : réalisation des marquages routiers et entretien, hors travaux neufs et travaux suite réfection de tapis d'enrobés, pour les besoins exprimés avec fourniture correspondante
- la signalisation de police : remplacement des supports et panneaux de police renversés ou détériores avec fourniture correspondante

Nettoyage des chaussées et trottoirs :

La mutualisation des services de propreté de la DEP se fait dans les conditions et fréquences suivantes :

Pour le balayage des voies d'intérêt communautaire :

- En zone d'activité de La Pardieu : balayage manuel en moyenne 2 fois par semaine
- Sur les voies du Secteur Nord (Lemoy- Clémentel) : balayage manuel en moyenne 1 fois par semaine
- En zone d'activité du Brézet et des Gravanches : le balayage manuel interviendra selon les fréquences de 1 passage par semaine et de 2 passages par semaine pour les voies « sensibles » comme les axes structurant du Brézet et des Gravanches et aux abords des activités recevant beaucoup de public.
- En zone du secteur centre : selon la fréquence usuelle mis en oeuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes (concerne l'avenue de l'Union Soviétique et la rue Lucie Aubrac) .

Il est acté qu'il n'est plus fait appel aux services du CCAS sur la Zone du Brézet.

Pour le balayage mécanique et lavage des voies intercommunales

- Balayage des voies de La Pardieu, du Brézet, des Gravanches et voies intercommunales du secteur nord, selon un planning hebdomadaire sur 4 jours par semaine. Lavage des voies ou curage des caniveaux : occasionnellement selon les nécessités
- En zone du secteur centre : le balayage mécanique et le lavage interviendra selon la fréquence usuelle mise en œuvre par la DEP et cohérente par rapport au traitement des voies adjacentes ,

Pour la viabilité hivernale :

Les services de viabilités hivernales des services de la DEP interviennent sur les voies communautaires dans le cadre de la présente convention selon l'organisation définie par cette direction pour l'ensemble du territoire.

Entretien de l'Eclairage Public :

L'entretien des installations de l'éclairage public des voies communautaires, pour des raisons d'uniformité du réseau, se fait conformément au niveau d'entretien défini par la ville de Clermont-Ferrand sachant que le niveau de facturation de ce service mutualisé avec Clermont-Communauté n'interviendra que sur la base d'un niveau de prestation SIEG.

Entretien de la signalisation lumineuse :

Entretien courant et maintenance des feux et interventions suite à accident.

Entretien des Espaces Verts :

Les interventions sont assurées dans les règles de sécurité en rapport avec les usagers et notamment la gestion de la sécurité. Les prestations sont détaillées ci-après sachant qu'à la mise en oeuvre de la présente convention il est acté de la suppression par Clermont Communauté du massif fleuri à l'entrée de la rue du Précontal, et que la haie rue Jules Verne a finalement été maintenue.

La gestion différenciée est mise en œuvre par la ville à compter du 1er janvier 2015 et un bilan sera fait en fin d'année sur les modes de gestion des espaces verts de Clermont Communauté. Ce bilan exposera les variantes de gestion par rapport à la trame des fréquences définies jusqu'alors comme suit :

Espaces engazonnés :

- Tonte des espaces engazonnés mensuellement de mars à novembre, minimum une fois par mois et plus si nécessaire . Il est envisagé de réduire la fréquence de tonte sur certains espaces.
- Ré engazonnement : si nécessaire sur les parties dégradées – une fois par an

Massifs plantés :

- Renouvellement des plantations arbustives : une intervention annuelle
- Taille arbustive : 1 intervention annuelle
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets
- Arrosage sur les sites non équipés en arrosage intégré en cas de besoin
- Entretiens du massif : bêchage, découpe et désherbage des pieds d'arbres le cas échéant : 2 à 3 fois par an

Entretien des haies :

- Remplacement des végétaux si nécessaire
- Taille des haies : 2 fois par an
- Désherbage manuel et nettoyage : 2 à 3 interventions annuelle

Massifs fleuris

- Fourniture des plants
- Plantations printemps : bulbes et fleurs
- Plantations été : fleurs (œillets – bégonias - ….)
- Entretien régulier du massif : binage et désherbage manuel : 4 à 6 interventions
- Arrachage des plantations – entretien hivernal
- Nettoyage régulier : enlèvement des déchets

Arbres :

- Renouvellement d'arbres dangereux (abattage, plantations, arrosage)
- Élagage en fonction des besoins

Arrosage intégré :

- Entretien des installations et réparations le cas échéant

2) Ramassage des encombrants

La prestation assurée par la ville comprend la collecte sur l'espace public des déchets des ménages de compétence Clermont Communauté, mais abandonné par les usagers sur l'espace public.Il s'agit principalement, d'encombrants, de cartons, de DEEE, de bois (palettes) et objets divers.
Cette collecte s'effectue en continue et à la demande tous les jours de la semaine, y compris le week-end, aux horaires suivants :
- du lundi au vendredi de 7h15 à 20h00
- les samedis de 7h15 à 17h15
- les dimanches de 6h00 à 14h30

Ces déchets ramassés par les services de la commune sont déposés prioritairement à la déchetterie de Clermont Communauté pour être ensuite pris en compte par l'agglomération pour le traitement ; et en cas de nécessité, si demande des services de l'agglomération, déposés dans une benne gérée par Clermont Communauté dans notre quai de transfert.
Il est également convenu, qu'au besoin, les services de la ville interviennent ponctuellement en soirée, en complément des prestataires de Clermont Communauté, pour le ramassage d'ordures ménagères.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 actualisés au vu du budget primitif 2016

Prévisionnel 2016	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
A1 - Assurer le nettoyage de l'espace public	3,6	124 201 €	0,4	18 772 €	6 451 €	**149 424 €**	0,06	2 357 €	18 630 €	**20 987 €**	**170 411 €**
A1 BIS - Assurer la collecte des Encombrants	5,9	205 257 €	0,7	31 024 €	874 €	**237 155 €**	0,09	3 895 €	30 788 €	**34 684 €**	**271 838 €**
A3 - Assurer l'entretien de la voirie de l'espace public	0,5	18 102 €	0,1	3 272 €	2 768 €	**24 142 €**	0,01	344 €	2 715 €	**3 059 €**	**27 201 €**
convention CCAS	0	**0 €**	0	**0 €**	0 €	**0 €**	0,00	0 €	0 €	**0 €**	**0 €**
A5 - Assurer l'entretien des espaces verts (hors	2,4	87 923 €	0,1	7 072 €	16 448 €	**111 442 €**	0,04	1 668 €	13 188 €	**14 857 €**	**126 299 €**
A10 - Assurer la mise en lumière de la Ville	0,0	0 €	0,0	**0 €**	43 000 €	**43 000 €**			0 €	**0 €**	**43 000 €**
A11 - Concevoir, réaliser et gérer l'ensemble des	1,1	40 716 €	0,0	**0 €**	11 581 €	**52 298 €**	0,02	773 €	6 107 €	**6 880 €**	**59 178 €**
A12 - Concevoir, réaliser et gérer la signalisation tricolore	0,3	13 263 €	0,0	**0 €**	30 532 €	**43 795 €**	0,00	252 €	1 989 €	**2 241 €**	**46 036 €**
Plan d'urgence	0,1	5 672 €	0,0	**0 €**	0 €	**5 672 €**	0,00	108 €	851 €	**958 €**	**6 631 €**
Viabilité	0,0	4 315 €	0,0	**0 €**	3 131 €	**7 446 €**	0,00	82 €	647 €	**729 €**	**8 175 €**
TOTAL	**13,9**	**499 449 €**	**1,3**	**60 140 €**	**114 785 €**	**674 374 €**	**0,22**	**9 478 €**	**74 917 €**	**84 395 €**	**758 769 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 758 769 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2015 - RÉGULARISATION

Mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)
Directeur / Chef de service :	Mr JAUTZY
Référent avec Clermont Communauté :	Mr JAUTZY

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Services Opérationnels
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mr DARTIGUES

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer l'exécution de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) sur le territoire communautaire au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin d'assurer :

- La mise en oeuvre du volet assainissement eaux usées du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La participation à la mise en oeuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La réalisation d'études générales ou particulières.
- Le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- L'exploitation du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux. Développement de ces réseaux de mesure.
- L'entretien éventuel d'ouvrages non inclus dans le contrat d'exploitation de Clermont Communauté.
- L'établissement des documents destinés à l'Agence de l'eau ou au Service de Police des Eaux.
- La mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses).
- La conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'oeuvre externes.
- La maîtrise d'oeuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants.
- La participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique. Organisation des visites des ouvrages communautaires (station d'épuration).
- La participation à l'élaboration du SIG.
- Les prévisions et le suivi budgétaire.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2014 actualisé au vu du budget primitif 2015.

Prévisionnel 2015	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				Total	Répartition		Répartition	
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects		EU	EP	EU	EP
A1 Animer et gérer	0,80	64 197 €				64 197 €			9 629 €	9 629 €	73 826 €	100%		73 826 €	0 €
A4 Supervision	5,06	208 499 €				208 499 €			31 275 €	31 275 €	239 773 €	87%	13%	208 089 €	31 685 €
A6 Communication externe	0,30	11 724 €				11 724 €			1 759 €	1 759 €	13 483 €	100%	0%	13 483 €	0 €
A19 Contrôle eau pour tiers	0,89	37 994 €			8 372 €	46 366 €			5 699 €	5 699 €	52 065 €	0%	100%	0 €	52 065 €
A22 Exploitation eau usées et pluviales	2,35	95 598 €				95 598 €			14 340 €	14 340 €	109 938 €	58%	42%	63 362 €	46 575 €
A23 Etudes, maîtrise d'oeuvre	4,30	184 966 €				184 966 €			27 745 €	27 745 €	212 711 €	99%	1%	209 844 €	2 867 €
A27 Contrôler exploitation step	0,20	17 323 €				17 323 €			2 599 €	2 599 €	19 922 €	100%	0%	19 922 €	0 €
TOTAL	13,89	628 300 €	0,0	0 €	8 372 €	628 672 €	0,00	0 €	93 045 €	93 045 €	721 718 €			588 525 €	133 192 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 721 718 €.

REEL 2015	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				Total	Répartition		Répartition	
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects		EU	EP	EU	EP
A1 Animer et gérer	0,75	60 184 €				60 184 €			9 028 €	9 028 €	69 212 €	100%		69 212 €	0 €
A4 Supervision	5,02	207 260 €				207 260 €			31 089 €	31 089 €	238 349 €	87%	13%	206 852 €	31 497 €
A6 Communication externe	0,40	15 632 €				15 632 €			2 345 €	2 345 €	17 977 €	100%	0%	17 977 €	0 €
A19 Contrôle eau pour tiers	0,87	37 140 €			5 208 €	42 348 €			5 571 €	5 571 €	47 919 €	0%	100%	0 €	47 919 €
A22 Exploitation eau usées et pluviales	2,35	95 598 €				95 598 €			14 340 €	14 340 €	109 938 €	58%	42%	63 362 €	46 575 €
A23 Etudes, maîtrise d'oeuvre	4,07	175 073 €				175 073 €			26 261 €	26 261 €	201 334 €	99%	1%	196 620 €	2 714 €
A27 Contrôler exploitation step	0,20	17 323 €				17 323 €			2 599 €	2 599 €	19 922 €	100%	0%	19 922 €	0 €
TOTAL	13,66	608 210 €	0,0	0 €	5 208 €	613 418 €	0,00	0 €	91 232 €	91 232 €	704 650 €			575 945 €	128 705 €

Le montant réellement engagé au titre de cette mise à disposition est de 704 650 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 17 068 € en faveur de Clermont Communauté.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)
Directeur / Chef de service :	Mr JAUTZY
Référent avec Clermont Communauté :	Mr JAUTZY

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Services Opérationnels
Directeur / Chef de service :	Mr DARTIGUES
Référent avec la commune :	Mr DARTIGUES

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer l'exécution de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) sur le territoire communautaire au profit de l'EPCI.

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin d'assurer :

- La mise en oeuvre du volet assainissement eaux usées du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La participation à la mise en oeuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.
- La réalisation d'études générales ou particulières.
- Le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- L'exploitation du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux. Développement de ces réseaux de mesure.
- L'entretien éventuel d'ouvrages non inclus dans le contrat d'exploitation de Clermont Communauté.
- L'établissement des documents destinés à l'Agence de l'eau ou au Service de Police des Eaux.
- La mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses).
- La conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'oeuvre externes.
- La maîtrise d'oeuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants.
- La participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique. Organisation des visites des ouvrages communautaires (station d'épuration).
- La participation à l'élaboration du SIG.
- Les prévisions et le suivi budgétaire.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 actualisés au vu du budget primitif 2016.

Prévisionnel 2016	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				Total	Répartition		Répartition	
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects		EU	EP	EU	EP
A1 Animer et gérer	0,80	64 635 €				**64 635 €**			9 695 €	**9 695 €**	**74 330 €**	100%		74 330 €	0 €
A4 Supervision	5,25	218 236 €				**218 236 €**			32 735 €	**32 735 €**	**250 972 €**	87%	13%	217 807 €	33 165 €
A6 Communication externe	0,30	11 804 €				**11 804 €**			1 771 €	**1 771 €**	**13 575 €**	100%	0%	13 575 €	0 €
A19 Contrôle eau pour tiers	0,89	38 253 €			5 209 €	**43 462 €**			5 738 €	**5 738 €**	**49 200 €**	0%	100%	0 €	49 200 €
A22 Exploitation eau usées et pluviales	2,65	108 538 €				**108 538 €**			16 281 €	**16 281 €**	**124 819 €**	58%	42%	71 939 €	52 880 €
A23 Etudes, maîtrise d'œuvre	4,85	210 049 €				**210 049 €**			31 507 €	**31 507 €**	**241 557 €**	99%	1%	238 301 €	3 256 €
A27 Contrôler exploitation step	0,10	8 721 €				**8 721 €**			1 308 €	**1 308 €**	**10 029 €**	100%	0%	10 029 €	0 €
TOTAL	**14,84**	**660 237 €**	**0,0**	**0 €**	**5 209 €**	**665 446 €**	**0,00**	**0 €**	**99 036 €**	**99 036 €**	**764 481 €**			**625 981 €**	**138 500 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 764 481€.

Fiche sectorielle de mutualisation 2015 - RÉGULARISATION

Mise à disposition du Service Cabinet du Maire de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service :	Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Communauté :	Mme PONTHIEU

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE
Direction / Service de rattachement :	Service Communication
Directeur / Chef de service :	Mme VALLA
Référent avec la commune :	Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des Conseils Communautaires et autres réunions organisées par Clermont Communauté et des missions de collaborateurs au Cabinet du Président de l'EPCI. Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le SMAD intervient de manière récurrente pour les conseils communautaires et autres réunions organisées par l'EPCI. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2015

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2014 actualisé au vu du budget primitif 2015.

Prévisionnel 2015

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
video conseils et réunions communautaires	0,13	5 158 €			1 830 €	6 989 €			774 €	774 €	7 762 €
missions du Cabinet	0,48	48 642 €				48 642 €			7 296 €	7 296 €	55 938 €
TOTAL	0,62	53 800 €	0,00	0 €	1 830 €	55 630 €	0,00	0 €	8 070 €	8 070 €	63 700 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 63 700€.

REEL 2015

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	MONTANT des frais directs	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	MONTANT des frais indirects	
video conseils et réunions communautaires	0,16	6 030 €			1 385 €	7 415 €			905 €	905 €	8 320 €
missions du Cabinet	0,48	48 642 €				48 642 €			7 296 €	7 296 €	55 938 €
TOTAL	0,64	54 672 €	0,00	0 €	1 385 €	56 057 €	0,00	0 €	8 201 €	8 201 €	64 258 €

Le montant réellement engagé au titre de cette mise à disposition est de 64 258 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 558 € en faveur de la ville de Clermont.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016

Mise à disposition du Service Cabinet du Maire de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté

Délibération du conseil de la Communauté du 9 mars 2012
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service :	Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Communauté :	Mme PONTHIEU

Pour Clermont-Communauté :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service :	Mr SANROMA
Référent avec la commune :	Mr LABRANDINE
Direction / Service de rattachement :	Direction de la Communication
Directeur / Chef de service :	Mr MORVAN
Référent avec la commune :	Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue d'assurer des enregistrement vidéo des Conseils Communautaires et autres réunions organisées par Clermont Communauté et des missions de collaborateurs au Cabinet du Président de l'EPCI. Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le SMAD intervient de manière récurrente pour les conseils communautaires et autres réunions organisées par l'EPCI. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2016

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2015 actualisé au vu du budget primitif 2016.

Prévisionnel 2016

	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	**total**
video conseils et réunions communautaires	0.16	6 072 €			2 140 €	**8 212 €**			911 €	**911 €**	9 122 €
missions du Cabinet	0,50	50 663 €				**50 663 €**			7 599 €	**7 599 €**	58 262 €
TOTAL	**0,66**	**56 734 €**	**0,00**	**0 €**	**2 140 €**	**58 874 €**	**0,00**	**0 €**	**8 510 €**	**8 510 €**	**67 384 €**

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 67 384 €.